

NOTICE D'INFORMATION : Séjour « Charges sur les bords du lac de Serre-Ponçon »



Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association, titulaires de la licence FFRP 2024/2025 avec assurance IRA, à d'autres licenciés FFRP licence 2024/2025 et au titulaire du « Pass Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Dates : samedi 30 août au samedi 6 septembre 2025 (8 jours – 7 nuits).

Les déplacements pour se rendre au lieu du séjour et pendant le séjour se feront en BUS.

> SÉJOUR :

Les randonnées seront organisées avec 3 groupes de niveaux différents. L'accompagnement sera effectué par les animateurs du club.

> HÉBERGEMENT :



**Village Vacances Lac de Serre-Ponçon
Baie Saint-Michel
658, impasse des Hauts Lacs
05 230 CHORGES**



Le VVF est idéalement situé entre le lac de Serre-Ponçon et le parc national des Ecrins. Il est à 4 km de Chorges et à proximité de la base nautique du lac. Embrun est à 26 km et Mont-Dauphin à 41 km.

Chorges vous offre un panorama exceptionnel sur la baie Saint-Michel, les aiguilles de Chabrières, sur les multiples forêts et torrents qui les parcourent.

> PROGRAMME : non contractuel susceptible de modifications

Au coeur des Alpes du Sud, le lac Serre-Ponçon est une destination de rêve avec ses plages aménagées, ses criques sauvages, ses 80 km de rives et son environnement « montagne » font de ce lieu un paradis nature. Les montagnes, magiques insaisissables, forment un véritable écrin autour du lac. Dans cet espace, la faune et la flore d'une extrême richesse et les paysages d'une grande variété, nous permettrons de faire de magnifiques randonnées.

DIMANCHE 31 AOUT :

- GROUPE 1 : randonnée à SAVINES LE LAC 16,1km dénivelé : 1209 m.
- GROUPE 2 : randonnée à SAVINES LE LAC 7,8 km dénivelé : 580 m puis arrêt aux « demoiselles coiffées ».
- GROUPE 3 : randonnée au SAUZE DU LAC 7,3 km dénivelé : 385 m puis arrêt aux « demoiselles coiffées ».

LUNDI 1 SEPTEMBRE :

MATIN :

- GROUPE 1 : randonnée belvédère de l'Aiguillas 9,9 km dénivelé 563 m
- GROUPE 2 : randonnée belvédère de l'Aiguillas 8,5 km dénivelé 451 m
- GROUPE 3 : randonnée belvédère du Colombier 5,1 km dénivelé 285 m

APRES-MIDI : visite de l'abbaye de BOSCODON (tous les groupes).

MARDI 2 SEPTEMBRE :

- GROUPE 1 : randonnée gorges du Guil 17,3 km dénivelé 820 m
- GROUPE 2 : randonnée gorges du Guil 13,2 km dénivelé 683 m
- GROUPE 3 : Matin : Visite guidée des fortifications de MONT DAUPHIN
Après-midi : sentier des marmottes 4,5 km dénivelé 158 m

MERCREDI 3 SEPTEMBRE : Pas de bus randos sur place.

- GROUPE 1 : randonnée Serre du villard 16,3 km dénivelé 641 m
- GROUPE 2 : randonnée gorges du Guil 12 km dénivelé 419 m
- GROUPE 3 : randonnée Le vergeret oriental 10,8 km 296 m

JEUDI 4 SEPTEMBRE :

- GROUPE 1 : randonnée Les ORRES – LE MEALE 14,8 km dénivelé 922 m
- GROUPE 2 : randonnée à BARATIER boucle du pla de l'aiguille 12km dénivelé 708 m
- GROUPE 3 : Matin : Embrun parcours de 3 km et visite de la vieille ville
Après-midi : visite du Muséoscope du lac ou croisière sur le lac (le choix sera fait avec les participants)

VENDREDI 5 SEPTEMBRE :

- GROUPE 1 : randonnée REALLON aiguilles de chabrieres 14,3 km dénivelé 810 m
- GROUPE 2 : randonnée REALLON lac St Appolinaire 13,6 km 458 m
- GROUPE 3 : Randonnée SERRE DU VILLARD 7,7 KM 353 m

> COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour sera au maximum de 720 €/personne en pension complète, en chambre double. Possibilité de chambres individuelles : 140 € pour le séjour en fonction des disponibilités.

Sont compris :

Le voyage en bus et transferts sur place, la pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour (vin de table inclus pendant tout le séjour).

- L'hébergement 2 personnes par logement (en twin 1 personne par chambre avec salle de bain et wc à partager)
- L'apéritif de bienvenue

- Le pique-nique du jour du départ
- Le linge de toilette, les draps et couverture, le lit fait à l'arrivée et le ménage de fin de séjour
- Le repas saveur, l'animation en soirée, l'accès à la piscine extérieure chauffée
- La taxe de séjour
- L'assurance annulation
- La visite de l'abbaye du Boscodon

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du 1^{er} jour
- Les cafés
- Les dépenses personnelles
- Les visites autres que l'abbaye du Boscodon (à régler sur place par les personnes effectuant ces activités)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

> INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 30 août et jusqu'au 15 octobre 2024, jour de l'Assemblée Générale.

Votre inscription deviendra définitive :

- Après envoi d'un chèque d'acompte de 200 €. (240€ pour les chambres individuelles) accompagné du contrat d'inscription signé*.

*A télécharger sur le site ou à demander à Bernadette VOLLAIS ou Christian GALLEPE

> PAIEMENTS :

- Acompte de 200 € à l'inscription (240€ pour les chambres individuelles)
- 2ème acompte de 200 € au 15 mars 2025
- Solde au 15 juin 2025.

Tous ces règlements doivent être faits par chèque à l'ordre de l'Association (ou paiement sur internet lorsque ce sera proposé).

> CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

L'inscription au séjour est comme pour toute souscription auprès d'une agence de voyage un engagement. Cet engagement est valable tant vis-à-vis du club que vis-à-vis des autres participants au séjour.

En cas d'annulation pour une cause justifiée* l'assurance souscrite indemnise le participant.

En cas d'annulation du séjour pour une cause considérée non justifiée par les compagnies d'assurance, il sera retenu :

- Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 % du coût du séjour
- Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50 % du coût du séjour
- Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 % du coût du séjour

A ce montant s'ajoute le montant des frais de dossier facturés par VVF et le montant de l'assurance multirisque, soit 24 €.

* **Les motifs d'annulation de voyage suivants sont acceptés par la plupart des assureurs :**

- accident grave impactant l'assuré ou ses proches,
- maladie de l'assuré ou de l'un de ses proches
- dommages matériels importants survenus au domicile, dans la résidence secondaire, dans les locaux professionnels ou dans la voiture de l'assuré.

> CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un participant peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre – 64 rue Du Dessous des Berges
75013 Paris – N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 913E – SIRET 30358816400044